

La Municipalité de Saint-Apollinaire

11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) GOS 2E0 Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152 www.st-apollinaire.com

AVIS PUBLIC

APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de la publication de la consultation écrite du 14 au 28 juin 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le second projet de règlement suivant :

N° 909-2021 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et le règlement de construction numéro 592-2007 afin d'ajouter l'acier Corten comme matériau de revêtement extérieur autorisé, ainsi que pour préciser l'usage du bois comme matériau de construction d'un mur de soutènement.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës, afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans la Municipalité. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité, aux heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 16 juillet 2021;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Une copie de ce second projet de règlements peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Toutes les dispositions de ces seconds projets de règlements, qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Apollinaire le 6 juillet 2021.

Cathy Bergeron
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus le 6 juillet 2021 en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 6 juillet 2021.

Cathy Bergeron ()
Directrice générale adjointe

S'unir pour réussir!